

Bulletin d'adhésion 2026

Pour adhérer à l'APAJH, il vous suffit de renvoyer ce bulletin, dûment complété, accompagné de votre règlement à l'adresse :

APAJH ARDENNES
2652 ROUTE DE REVIN 08230 ROCROI

Règlement via virement bancaire possible :

- IBAN : FR76 1020 6100 2198 3429 3040 601
- BIC : AGRIFRPP802
- TITULAIRE : APAJH ARDENNES

Vous souhaitez :

Adhérer à l'APAJH et recevoir la revue de la Fédération Nationale pendant 1 an ⁽¹⁾ : **36 €**

⇒ Faire adhérer une deuxième personne résidant à la même adresse : **26 €**

⇒ Faire adhérer une troisième personne résidant à la même adresse : **18 €**

TARIF PREFERENTIEL ^{(1) et (2)}

Vous bénéficiez seulement d'un montant d'adhésion au tarif préférentiel, si vous êtes :

- ◇ personne accueillie ou accompagnée par une structure APAJH,
- ◇ famille de personne accueillie ou accompagnée par une structure APAJH,
- ◇ personne ayant un enfant recensé au secteur handicap de la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN) en fonction de l'accord entre la mutuelle et la Fédération des APAJH.

Adhérer à l'APAJH et recevoir la revue de la Fédération Nationale pendant 1 an au tarif préférentiel ^{(1) et (2)} : **26 €**

⇒ Faire adhérer une deuxième personne résidant à la même adresse : **18 €**

Faire un don à l'APAJH et recevoir la revue de la Fédération Nationale pendant 1 an ^{(1) et (2)} : **85 € mini**

Être membre bienfaiteur et recevoir la revue de la Fédération Nationale pendant 1 an ^{(1) et (2)} : **316 € mini**

Total :

(1) une seule revue par famille à la même adresse

(2) dont 8 € inclus pour l'abonnement à la revue non déductible des impôts L'APAJH 08 percevra tout montant versé au-delà de la somme indiquée ci-dessus, correspondant au minimum à reverser à la Fédération Nationale.



- IME Les Sapins
- SESSAD des Rières et des Sarts
- EMAS (Équipe Mobile d'Appui Médico-Social)
- APADHE (Assistance Pédagogique à Domicile, à l'Hôpital et à l'École)
- UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme)
- PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité)
- LOGEMENT INCLUSIF

2652 Route de Revin 08230 Rocroi
03 24 54 17 26
contact@apajh08.fr
www.apajh-ardennes.org



federation@apajh.asso.fr

Tél. 01 44 10 23 40
Fax. 01 44 10 23 50
www.apajh.org

Handicap Assistance



Tour Maine Montparnasse

33, avenue du Maine
29^{ème} étage Boîte aux lettres n°35
75755 Paris Cedex 15

01 44 10 81 50

lundi et jeudi
9h30 - 12h



N° Vert 08 00 04 04 25

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Association Pour Adultes et Jeunes en situation de Handicap

2652 Route de Revin 08230 ROCROI

03 24 54 17 26

contact@apajh08.fr

Bulletin d'adhésion 2026



Adhésion 2026

Nom, Prénom :

Adresse :

.....

.....

Tél. :

E-mail :

Déclare :

Adhérer Récadhérer

à l'APAJH et aux principes qu'elle défend ⁽¹⁾

Merci de retourner ce bulletin dûment complété accompagné de son règlement à l'adresse ci-dessous :
APAJH 08 - 2652, route de Revin 08230 ROCROI.

Je souhaite assurer une fonction dans l'Association :

Oui Non

Fait à, le

Signature :

La cotisation adhérent, hors abonnement à la revue, est déductible d'impôt (article 200, 238 bis, 885-0 bis du code général des impôts).

(1) L'adhésion implique l'acceptation des principes de l'Association et le versement de la cotisation prévue à l'article 4 des statuts. En adhérant à l'APAJH des Ardennes, je m'engage à respecter ses statuts et son règlement intérieur, mis à disposition au siège de l'association.

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi informatique et liberté du 06.01.1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant dans notre fichier.

La fédération des APAJH veille depuis 1962 à associer réflexion et action : comprendre le handicap, faire comprendre le handicap, c'est déjà agir en faveur d'une reconnaissance sociale des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Nous poursuivons nos efforts, avec tous ceux qui veulent nous rejoindre pour faire évoluer le regard que porte la société sur le handicap, et influencer sur le développement d'une politique sociale de solidarité, pour la citoyenneté et l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Adhérer à l'APAJH signifie, non seulement soutenir financièrement son action en versant une cotisation mais aussi militer au sein des APAJH qui, à l'intérieur de chaque département, affirment une politique du handicap

Adhérer à l' APAJH c'est :

- *Soutenir les valeurs de l'APAJH : le handicap est l'affaire de tous les citoyens sans distinction.*
- *Défendre la dignité de la personne en situation de handicap, son accès à une vraie citoyenneté, son inclusion la plus large possible, scolaire, sociale et professionnelle.*
- *Développer les principes de la laïcité qui est plus que la tolérance : c'est l'accueil des différences, l'intégration de tous.*
- *Accompagner les personnes en situation de handicap pour assumer leur place dans la vie quotidienne dans le milieu ordinaire.*
- *Se battre pour que vive une réelle solidarité en faveur des personnes en situation de handicap.*
- *Offrir, outre ses actions intégratives, des services variés qui répondent aux besoins de ses adhérents : services et établissements spécialisés, protection de la personne et des biens... .*
- *Permettre d'avoir plus de poids pour défendre les personnes en situation de handicap face aux pouvoirs publics.*
- *Participer et s'impliquer plus étroitement à la vie de l'association.*

